



**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° DD1 /AAMI/MINFI/DGD/2025 DU 30 JAN 2025 POUR LA
CONSTITUTION DU FICHIER DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES
DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES, EXERCICE 2025.**

I. OBJET DE L'AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la Direction Générale des Douanes, le Directeur Général des Douanes lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AAMI) pour la sélection d'entreprises régulièrement inscrites au Registre du Commerce et en règle avec l'Administration fiscale, en vue de constituer le fichier des fournisseurs et prestataires de services pour le compte de l'exercice budgétaire 2025.

Par la même occasion, il rappelle aux prestataires et fournisseurs qui travaillent déjà avec l'Administration des Douanes qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité.

II. DOMAINES D'INTERVENTION

Les secteurs d'activités concernés sont les suivants :

A. Pour les Biens et Fournitures

1. Fournitures courantes et petit entretien de bureau ;
2. Matériels, consommables, accessoires et logiciels informatiques ;
3. Matériels et infrastructure de télécommunications, câblage et réseaux ;
4. Supports de communication et gadgets publicitaires ;
5. Mobilier et équipements divers ;
6. Matériels électriques, électroniques, électrotechniques, audiovisuels, froid, climatisation et leurs consommables ;
7. Produits pharmaceutiques, matériels et consommables médicaux ou paramédicaux ;
8. Matériels de transport, pièces de rechange et pneumatiques
9. Carburant et lubrifiants ;
10. Imprimés/Imprimerie, sérigraphie/signalétique, Edition ;
11. Uniformes et accessoires d'habillement, équipements de défense et sécurité ;
12. Appareils et matériels de sécurité et de protection/inspection, lutte contre incendie, contrôle d'accès et vidéo surveillance.

B. Pour les Travaux et Services

1. Entretien et nettoyage des bureaux/locaux et espaces verts, décoration ;
2. Maintenance curative des matériels informatiques ;
3. Maintenance des infrastructures et réseaux de télécommunications ;
4. Entretien et maintenance des appareils de climatisation ;
5. Entretien et maintenance des installations électriques et groupes électrogènes;

6. Réparation des mobiliers et matériels autre qu'informatiques ;
7. Entretien, réparation des matériels roulants (véhicules et motos) ;
8. Entretien et maintenance des appareils de téléphonie ;
9. Fourniture d'accès/connexion internet et téléphone ;
10. Désinfection, désinsectisation, dératisation, et déserpentisation ;
11. Menuiserie métallique, bois et aluminium ;
12. Etudes environnementales, architecturales, techniques et géotechniques ;
13. Audit, assistance, expertise et conseil (Consultants) ;
14. Sécurisation des véhicules (GPS/GSM) ;
15. Suivi par géolocalisation des marchandises en transit ;
16. Couverture médiatique, reportages, film documentaire ;
17. Bâtiments et Travaux publics (construction et réhabilitation des bâtiments) ;
18. Restauration/service traiteur (produire la grille des prix préférentiels) ;
19. Transport de courriers et colis ;
20. Formation et assistance en GRH.

III. PARTICIPATION ET RECEVABILITE DES OFFRES

La participation au présent AAMI est ouverte aux entreprises publiques, parapubliques et privées de droit camerounais spécialisées dans les fournitures et prestations de services ci-dessus énumérées.

Les candidats intéressés sont invités à déposer leurs dossiers en deux exemplaires (un original et une copie) sous pli fermé et reprenant le (s) domaine(s) de compétence sollicités (quatre au plus) à la Direction Générale des Douanes, Annexe de Tsinga, Direction des Ressources et de la Logistique, SIGAMP, porte 108, sis au premier étage, **au plus tard le 04 MARS 2025 à 14h30.**

Le dossier de manifestation d'intérêt doit obligatoirement porter la mention «**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION DU FICHIER DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES, EXERCICE 2025 : A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT**».

IV. CONSTITUTION DU DOSSIER

A. Dossier technique

Chaque dossier devra être constitué de pièces suivantes :

- Une lettre de soumission adressée au Directeur Général des Douanes ;
- Une fiche de présentation de la structure (Nom, Raison sociale, localisation, téléphones, e-mail) et de ses principaux secteurs d'activités (04 maximum) ;
- Les Références du soumissionnaire dans la fourniture des biens et services aux administrations publiques ou privées (copies de bons de commande, contrats, marchés, bons de livraison, attestations de services faits, etc.) ;
- Une grille de prix préférentiels, le cas échéant ;
- Les Agréments, le cas échéant ;
- La liste des principaux clients, le cas échéant.

XX

B. Dossier administratif

Chaque fournisseur doit produire un dossier administratif comprenant les copies des pièces ci-après, conformes, valides et datant de moins de trois (03) mois:

- L'attestation d'Immatriculation;
- Le Registre de commerce ;
- Une attestation de non faillite ;
- Une attestation de non redevance ;
- Une attestation de non exclusion à la commande publique ;
- Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée par le Ministère des Finances;
- Le plan de localisation;
- Les noms et adresses valides des représentants autorisés de l'entreprise ;
- Le Curriculum vitae/qualifications professionnelles du personnel technique ou d'encadrement pour les prestations de service, les travaux et les consultants.

V. APPRECIATION DE L'OFFRE ET OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis aura lieu à la salle de réunion de l'Annexe de la Direction Générale des Douanes, sise à Tsinga, le '04 MARS 2025.... à 15 heures précises.

❖ Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Pièces administratives falsifiées ou non conformes ;
- Fausses déclarations ;
- Non-précision du secteur d'activité choisi ;
- Offre déposée hors délai ;
- Antécédents négatifs du prestataire avec la DGD ;
- Non précision des adresses téléphonique et électronique de la structure.

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

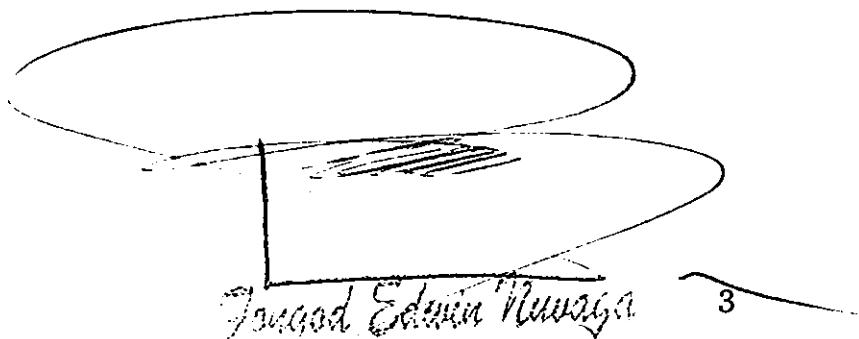
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale des Douanes, Annexe de Tsinga, sis en face de l'ancien site de la Foire, Direction des Ressources et de la Logistique, Sous-Direction du Budget et du Matériel, premier étage, porte 108 ; B.P : 33 035-Yaoundé. Téléphone: 675 993 053/ 699045 996, E-mail : dgd.dg@minfin.dg.cm

En cas d'annulation ou de non sélection, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Ampliations :

- MINFI (ATCR)
- MINMAP (Pour information)
- ARMP (Pour publication et archivage)
- Affichage



Fouad Edwin Munganga